

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} juin 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 27

D23.051

L'an deux mille vingt-trois,

le premier juin,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : CITERIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, POUGET Valérie, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme, DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.051: AVENANT N°3 MARTINAZZO ET AVENANT N°3 SOPROMEKO, POUR L'EXTENSION BLANCHISSERIE DU MASSEGROS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les travaux relatifs à la construction de l'extension de l'Atelier relais Blanchisserie et présente les avenants N°3 qu'il convient de régulariser.

- **Lot 2 : Démolition – Gros Œuvre – MARTINAZZO BTP**
Avenant 3 : 4 764,94 € H.T.

Suite à la révision complète des travaux consécutive à la reprise du projet

Montant initial : 263 321,94 € H.T.

Montant rectifié selon précédent avenant 299 174,81 € H.T.

Montant en - : 0,00 € H.T.
Montant en + : 4 764,94 € H.T.
Nouveau montant du marché : 303 939,75 € H.T.

- **Lot 16 : Parois isothermes – SOPROMECCO**

Avenant 3 : 4 893,90 € H.T.

Suite à la révision complète des travaux consécutive à la reprise du projet

Montant initial : 124 675,43 € H.T.

Montant rectifié selon précédent avenant 52 123,29 € H.T.

Montant en - : 0,00 € H.T.

Montant en + : 4 893,90 € H.T.

Nouveau montant du marché : 57 017,19 € H.T.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces avenants.

Ceci exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les précédentes délibérations,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants tels que présentés ci-dessus.

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 19 juin 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL